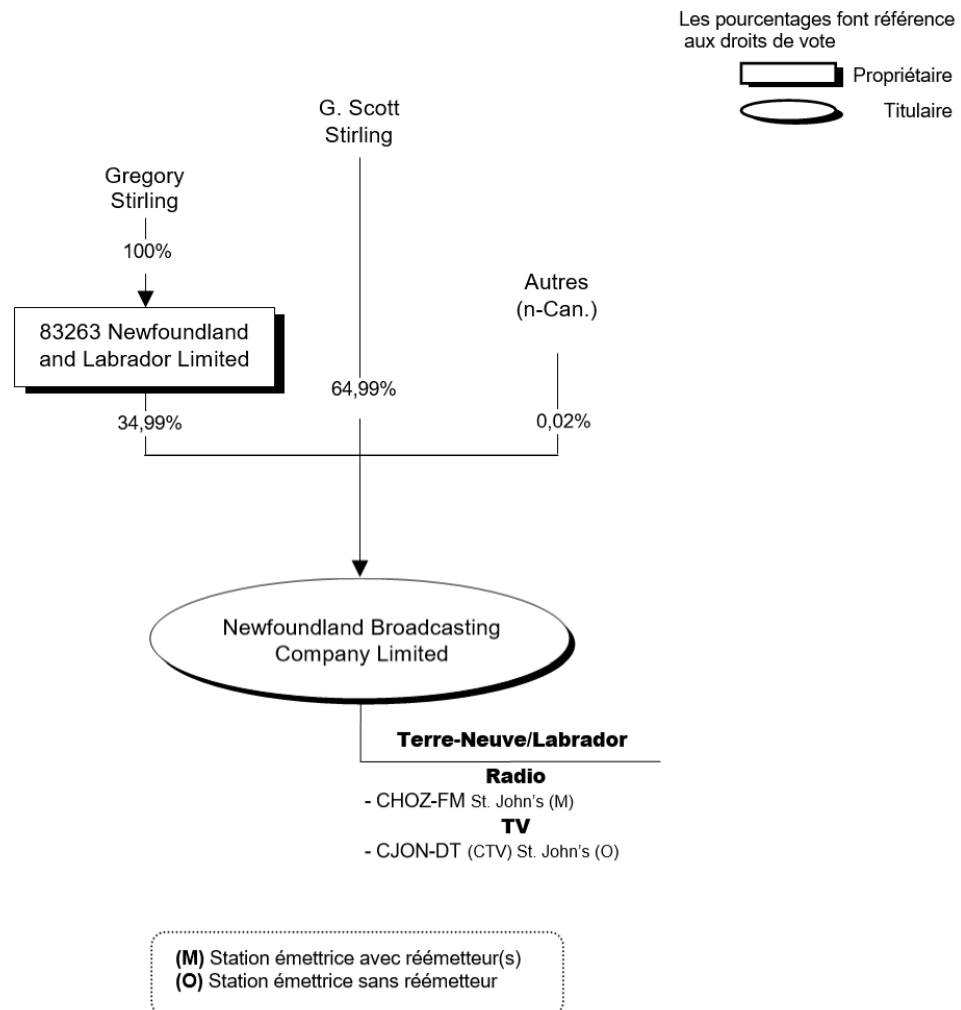


# Newfoundland Broadcasting



## MISE À JOUR

**Approbation administrative** – 30 septembre 2014 – a approuvé une modification au contrôle effectif de Newfoundland Broadcasting Company Limited d'un contrôle légal exercé par Geoffrey Stirling à un contrôle exercé par G. Scott Stirling.

**Mise à jour** – 2015-09-09 – changement mineur.

**Décision administrative L2019-28** – 9 juillet 2019 – a approuvé un changement à la propriété de Newfoundland Broadcasting Company Limited par le transferts de toutes les actions détenues directement par Gregory Stirling à sa société de portefeuille 83263 Newfoundland and Labrador Limited.

## AVIS

Les organigrammes de propriété du CRTC reflètent les transactions approuvées par le Conseil et sont établis en fonction des renseignements fournis par les titulaires. Le CRTC n'assume aucune responsabilité quant à l'écart entre ses données et celles provenant d'autres sources d'information, ou pour toute autre erreur ou omission qu'elles pourraient contenir.

## ANNEXE

Notes :

Les pourcentages sur cet organigramme font référence aux droits de vote seulement.

L'identification (M) à la suite de l'indicatif d'appel et localité d'une radio ou télévision identifiée ci-après, indique une station émettrice avec réémetteur(s)

L'identification (O) à la suite de l'indicatif d'appel et localité d'une radio ou télévision identifiée ci-après, indique une station émettrice sans réémetteur

Newfoundland Broadcasting Company Limited est détenue comme suit :

- 64,99 % par G. Scott Stirling
- 34,99 % par 83263 Newfoundland and Labrador Limited qui à son tour est 100 % détenue par Gregory Stirling et
- 0,02 % par d'autres actionnaires non-canadiens

Newfoundland Broadcasting Company Limited est titulaire des entreprises de programmation de radio et de télévision suivantes, dans la province de Terre-Neuve/Labrador :

- CHOZ-FM St. John's (M)
- CJON-DT (CTV) St. John's (O)